

RAS LE BOL DES H+ !!!!

- COURRIER A LA DIRECTION

Monsieur Etienne MARTIN-COMMANDEUR
Directeur du site de Rennes La Janais

Copie :
Mme Marie DOUCET
Directrice des Ressources Humaines

Rennes, le 1 juin 2022

Objet : Heures supplémentaires

Monsieur le Directeur,

Lors du CSE ordinaire du 31 mai 2022, la CFDT a fortement marqué son mécontentement sur le calendrier de travail présenté pour juin/juillet/aout et sur les conditions de travail en production.

Faute d'avoir pu échanger avec vous lors de CSE en raison de votre absence, la CFDT tient à travers ce courrier à vous exprimer toute la colère des salariés.

Si nous pouvons comprendre l'enjeu majeur pour le site de Rennes d'alimenter le réseau commercial dans un contexte de lancement de la C5 AICROSS mi-vie, il n'en reste pas moins que les salariés en ont ras le bol de cette flexibilité qui dégrade sans cesse nos conditions de travail et le climat social sur le site.

Comme nous avons pu l'exprimer à travers notre déclaration en CSE sur les conditions de travail, vous privilégiez toujours dans votre pilotage et vos choix, la performance économique au détriment de la performance sociale. La priorité c'est la production en atteste le calendrier de travail et peu importe les aspirations des salariés à vouloir profiter des week-ends ou des jours fériés en famille.

Il faut produire, faire face aux aléas et manques pièces, tout cela bien entendu dans un contexte de productivité accrue et d'un manque d'effectif régulier.

La CFDT tient à vous rappeler que si le code du travail vous permet dans le cadre de votre pouvoir de Direction d'imposer des heures supplémentaires aux salariés, il permet également aux Organisations Syndicales d'utiliser le droit d'expression, de négociation et éventuellement de grève en cas d'échec du dialogue social.

Espérant ne pas être arrivé dans un dialogue social de sourd, la CFDT vous demande un allègement du tableau de travail dans les plus brefs délais d'autant plus que le manque d'approvisionnement en feux AR P87 doit nous donner un peu de souplesse.

Pour la CFDT, il est urgent de mener une politique sociale qui soit plus responsable, plus équitable et plus humaine envers toutes les catégories socio- professionnelles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Laurent VALY
Secrétaire de la section CFDT



- CONGES

Du lundi 25 juillet 2022 au lundi 15 août 2022 inclus. Reprise pour eq A le mardi 16 août 2022 à 13h16. (Equipe B en congé)

5 jours 4 ^{ème} semaine Eq A	5 jours 4 ^{ème} semaine Eq B
1 jour dispo compteur	1 jour dispo compteur
1 jour dispo compteur	1 jour le 16/8
1 jour pont 15/7 ou 31/10 ou dispo compteur	1 jour pont 15/7 ou 31/10 ou dispo compteur
1 jour le 02/01/2023	1 jour le 02/01/2023
1 jour le 03/01/2023	1 jour le 03/01/2023

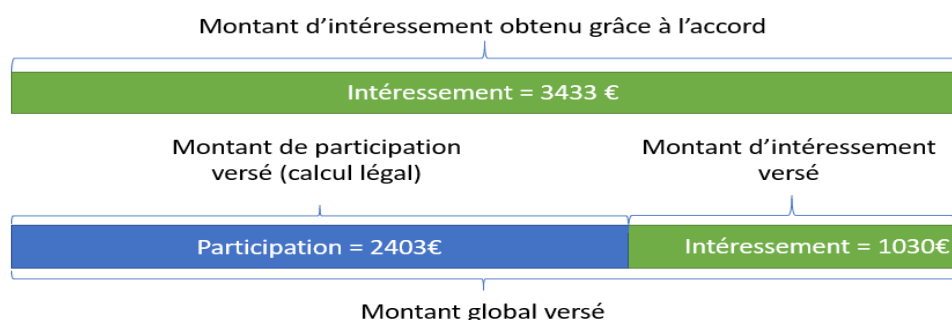
5^{ème} semaine du lundi 26/12 au samedi 31/12 inclus.

- NEGOCIATION NOUVELLE ACCORD INTERESSEMENT LE 8 JUIN

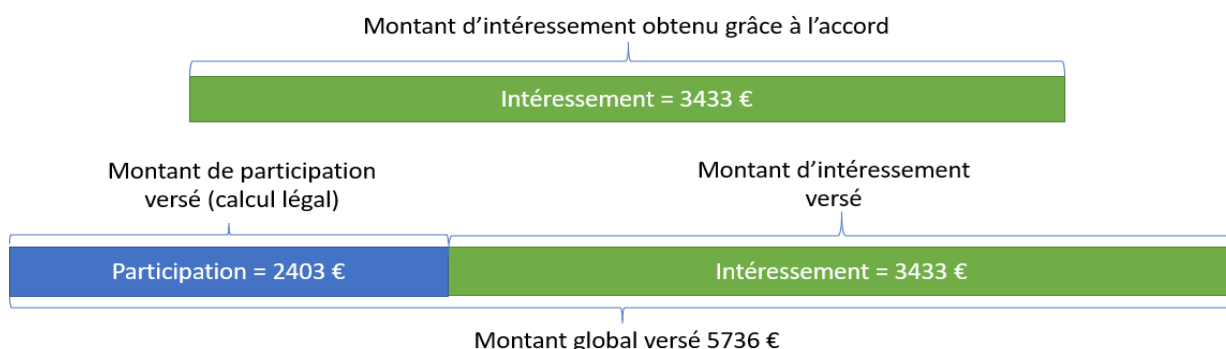
CE QUE VEUT LA CFDT : ➡ **Une enveloppe d'Intéressement indépendante de la participation.**

Actuellement, la participation (qui est une obligation légale) est intégrée dans l'enveloppe globale de redistribution. En clair : quand, grâce au précédent accord d'intéressement, une enveloppe de redistribution des bénéfices est obtenue, la direction retranche de cette enveloppe le montant de la participation.

Exemple de la situation actuelle :



➡ **Revendication CFDT de SEPARATION**



➡ **Répartition UNIFORME de l'intéressement**

Tout le monde doit avoir la même part !! : Ouvriers, TAM ou Cadres ce sont tous les salariés qui participent à dégager des bénéfices.

- POUVOIR D'ACHAT

Depuis la fin de la négociation salariale au goût amer, la CFDT a écrit 3 fois à la Direction Centrale pour obtenir une prime de pouvoir d'achat. (Courrier le 25/2, 3/4 et 17/5).

Il y a urgence !!!

**REJOIGNEZ
LE 1^{ER} SYNDICAT
DE FRANCE !**

